



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations et clubs

Question écrite n° 50438

## Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions d'application de la loi relative à la réduction négociée du temps de travail pour les associations sportives employant des salariés. Il semblerait que cette loi entraîne pour les associations employant plus de dix salariés une mensualisation des déclarations administratives et donc une surcharge financière sur la gestion et sur le coût des tranches. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre en la matière afin de ne pas pénaliser de telles associations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50438

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 septembre 2000, page 5114